

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le conseil municipal s'est réuni à vingt heures trente, sous la présidence de Mr Jean-Marie MOTTE, maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Date d'affichage : 10 décembre 2024

Etaient présents : Mesdames VANPOUILLE, GAVELLE et MASQUELIN
Messieurs GODIN, FOURNIER, TESSIER et BLOT.

Etaient absents : Sophie FLEURY-MORIN

Antoine BERTIN donne pouvoir à Jean Marie MOTTE

Alain LINSEELE donne pouvoir à Thierry BLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques FOURNIER

Lecture du compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2024, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE EURE NUMERIQUE (RODP)

- Monsieur le maire présente au conseil municipal :

VU le Code General des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29

VU le Code des Postes et des communications électroniques, notamment son article L.47

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1/ d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par Eure Normandie Numérique.

2/ de valoriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ de charger le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes

- Remarques : Il s'avère que pour Heubécourt-Haricourt, les distances doivent être recalculées.
Les redevances demandées sont rétroactives sur 5 années.

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE S.N.A

Pas de question de la part du conseil municipal.

APPROBATION DECISION COMMISSION SOCIALE pour aide suite au décès de M. Jean Claude COGE

Monsieur le maire présente au conseil municipal la décision de la commission sociale suite à la réunion du 19 novembre 2024, concernant le décès de M. Jean Claude COGE.

- Après étude du dossier, à savoir le coût pour solder tous les frais de l'enterrement et divers : loyer, électricité, mutuelle, assurance, téléphone ...
- En final, la commission sociale a décidé d'allouer une aide de 230.00€ équivalente au loyer de la maison du 1^{er} novembre au 12 novembre 2024. (Loyer total mensuel : 575.00 €)

Cette somme de 230.00 € sera versée directement par virement à la propriétaire de la maison sise rue Taurin Cahagne à Heubécourt-Haricourt : Madame Liliane JACQUENET habitant 4, Village Marigny. 50 290 BRÉHAL.

Résultat du vote, pour les présents et les mandats : 0 contre, 3 abstentions, 7 pour. Le conseil municipal approuve cette décision, et donne pouvoir à monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette aide.

DELIBERATION SUBVENTIONS DETR et DSIL et FONDS DE CONCOURS, projets 2025

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité d'effectuer des demandes de subventions pour plusieurs projets déjà évoqués lors de précédentes réunions de conseil municipal, à savoir :

- Complément d'aménagement du terrain de foot et de loisirs route d'Haricourt : clôture, arbres, équipements de pique-nique
- Réserve incendie à La Queue d'Haye : aménagement d'une mare en préservant l'environnement paysager
- Mise aux normes de sécurité de la cuisine communale dans la salle polyvalente : étude et installation
- Aménagement du carrefour rue du Moulin/Sente des Clos (plateau surélevé ou autre)

Après délibération et vote, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour autoriser monsieur le maire à effectuer ces demandes et signer tout document s'y rapportant.

Ces opérations seront inscrites au budget 2025.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Béatrice Riou a pris sa retraite, madame Edwige Buguet la remplace pour le ménage de la mairie en plus du ménage de la salle polyvalente

COMMISSION

SNA Parlement des maires

L'ensemble des maires est non favorable au transfert de la compétence « petite enfance » aux communes.

SNA Conseil communautaire

Vote d'un budget socle, sans les investissements

L'agence de l'eau prévoit d'augmenter les taxes sur l'eau. A l'unanimité, les membres de l'assemblée votent l'abstention sur cette décision

SNA COMMISSION FINANCE

Budget de SNA > 40 M€, risque de participation à la réduction de la dette

Budget des Fonds de Concours devrait rester stable

Consommation d'eau diminue mais les charges restent constantes, problème à résoudre ...

Taxes de l'agence de l'eau sont fonction des zones géographiques.

SNA COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Plus de 100 ha réservés au développement économique

Environ 1300 passes « Boujou » distribués sur l'année

SNA SCOT

Heubécourt-Haricourt / Ste Geneviève / Mézières / Bois Jérôme / Tilly / 1.52 ha constructible à répartir entre 2021 et 2034.

SIVOS

Plaintes déposées en gendarmerie par des parents : une contre Sophie Masquelin et deux contre le SIVOS. Les agents se sont absentés.

SIEGE

Orientation vers le photovoltaïque, éclairage LED et méthanisation

COMITE DES FETES

Noël des enfants le 7 décembre : 29 enfants. Marché de Noël le 24 novembre avec présence d'un food truck

ENVIRONNEMENT

5 arbres sont offerts par SNA

Prix d'honneur : 1 arbre pour le cimetière

Prix « coup de cœur » : un bouquet de fleur pour Sophie Morin

SECURITE

- Contrôle des extincteurs par SICLI

- Maintenance chaufferie a eu lieu par JEGADO

- Proposition d'initiation aux premiers secours (IPS)

QUESTIONS DIVERSES

- Problème de voisinage, tentative de création d'un élevage de chiens, pas de déclaration nécessaire si moins de deux portées par an pour l'ensemble des chiens
- Noël des seniors, distribution de colis le 19 décembre 2024
- Ateliers des seniors : gymnastique, mémoire se sont très bien déroulés. Peut-être cela sera renouvelé.
- Elagage des haies et des arbres empiétant sur la voie publique
- Camion pizza ; 1^{er} mercredi de chaque mois à partir de février
- Proposition de rajouter une décoration de Noël sur la place du Tilleul, rue Taurin Cahagne
- Problème de dépôts sauvages près du conteneur à verre.

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00 ».